

CHAMPIONNAT DE FRANCE LONG CIRCUIT

15^{EME} TROPHEE DES NATIONS DU PAS DE CALAIS

Les 6 & 7 Juillet 2013 - Circuit de Croix-en-Ternois



PREAMBULE-

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier vient en complément du règlement de la Championnat de France Long Circuit et de la Coupe de France Superkart.

Article 1. ORGANISATION

1.1

L' ASK COTE D'OPALE organise, avec l'aide du Conseil Général du Pas-de-Calais, de la C.R.K. NORD Picardie et du circuit de CROIX en TERNOIS homologué CNECV, le 15^{ème} **TROPHEE des NATIONS du PAS de CALAIS, Championnat de France long circuit** en catégorie Superkart Division 1 & 2, KZ125, KZ125 Gentleman & TTI Carbone. Une démonstration de Chevrolet Corvette sera organisée durant la manifestation.

Cette épreuve comptera pour le Championnat de France Long Circuit 125. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif et Technique de la FFSA.

1.2. Horaires

- 1.2.1. Les horaires sont établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux Organisateurs et aux Officiels de l'épreuve.
- 1.2.2. L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs débiteront le vendredi à 10 heures et se termineront le vendredi à 18 heures. Ils reprendront le samedi de 8 h à 10 heures.
- 1.2.3. La manifestation débutera officiellement le samedi à 8 heures avec les essais libres.

1.3. Vérifications

L'enregistrement du matériel et le contrôle vestimentaire auront lieu le samedi de 8 heures à 11 heures. Cependant, la piste sera ouverte aux pilotes inscrits, le vendredi de 14 à 18 heures selon un passage précisé dans les horaires.

Article 2. CONCURRENTS ET PILOTES

2.1. Licences

Les épreuves du **TROPHEE des NATIONS du PAS de CALAIS** seront ouvertes à tout pilote détenteur d'une licence délivrée par la FFSA :

- Nationale de Karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité dans sa catégorie pour 2013
- Internationale de Karting "Pilote concurrent conducteur A, B ou C" en cours de validité dans sa catégorie pour 2013
- Internationale de Karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité et âgés de 18 ans révolus pour les catégories du Super Kart Division 1 & Division 2.

2.2. Pilotes admis

- 2.2.1. Un maximum de 80 pilotes en catégorie KZ 125 (2 séries de 40 pilotes), de 80 pilotes en catégorie KZ125 Gentleman (réservée aux pilotes de 32 ans et plus), de 60 pilotes en catégorie Superkart Division 1 & Division 2 (Rgl CF Superkart art.3.2.1) et de 40 pilotes en catégorie TTI Carbone seront admis dans chacune des épreuves.
- 2.2.2. Les engagements à cette épreuve seront pris selon l'ordre d'arrivée sur le site www.ffsakarting.org pour les K125 et les KZ125G et au siège de la FFSA pour les superkarts, dans la limite des places disponibles. Les organisateurs ne seront nullement tenus pour responsable des arrivées d'inscription tardives.
- 2.2.3. La catégorie KZ125 est réservée aux pilotes âgés de 15 ans (atteignant l'âge de 15 ans au cours de l'année 2013). La catégorie pourra être scindée en KZ 125 et KZ 125 Gentleman (réservée aux pilotes de plus de 32 ans). Les pilotes gradés CIK/FIA ne peuvent s'engager dans cette catégorie.
- 2.2.4. La catégorie TTI Carbone est réservée aux pilotes de plus de 16 ans (16 ans révolus).
- 2.2.5. La catégorie Superkart Division 1 & Division 2 est réservée aux pilotes de plus de 18 ans (18 ans révolus).

2.3. Inscriptions à l'épreuve

- 2.3.1. Les pilotes devront s'inscrire par Internet sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffsa-karting.org. L'inscription pourra également s'effectuer par courrier (envoyer à l'opérateur FFSA) TKC, 20 rue des Fosses Rouges, 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA et disponible sur le site www.ffsa.org. L'inscription devra obligatoirement être accompagnée de son règlement (par courrier : par chèque à l'ordre de la FFSA ; par Internet : par carte bancaire, site sécurisé). Le montant de l'inscription au Championnat de France 2013 est fixé à **180€**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 20 €.
- 2.3.2. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, l'emplacement paddock pour l'épreuve et les accès Pilote, Mécano et accompagnateurs (limités à 2 lors de l'engagement). Tout accès supplémentaire sera facturé sur la base d'un forfait de 8 Euros pour le week-end.

Les frais de dossier comprennent une participation aux divers courriers et à la gestion de course.

La location de piste pour la course est couverte pour moitié par des subventions Régionales et Départementales.

Le montant des droits de paddock représente l'eau et l'électricité consommées lors du week-end.

4 bracelets seront fournis au total : **1 Pilote, 1 Mécanicien & 2 Accompagnateurs**
- 2.3.3. *En cas de non-participation à l'épreuve, le Pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement.*
- 2.3.4. Les emplacements dans le paddock central seront attribués par l'organisateur, suivant le formulaire envoyé lors de la confirmation de l'inscription. **Le non respect du placement entraînera l'exclusion du pilote du paddock central et de la manifestation, si nécessaire.**

Article 3. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

3.1. Matériel admis

- 3.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
- 3.1.2. Pour les catégories KZ125 et KZ125 Gentleman, chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs non plombés qui pourront être de marque identique ou différente. Toutefois, à partir des essais chronométrés officiels du samedi et jusqu'aux finales du dimanche, tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Responsable technique FFSA.

Le Responsable technique FFSA sera la seule personne habilitée à juger ou non du remplacement du châssis accidenté. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

3.2. Carburant - Pneumatiques – Équipements

3.2.1. Carburant

3.2.1.1 Le mélange utilisé lors de cette épreuve, est fourni directement par le pilote, carburant libre, du commerce, vendu dans les stations services, 102 degrés d'octane maximum (voir point 10 du Règlement Technique national)

3.2.1.2 Des substitutions pourront être pratiquées durant l'épreuve.

3.2.2. Pneumatiques

3.2.2.1. Pour toutes les catégories, chaque pilote disposera pour l'épreuve de 1,5 train de pneus slick (3 avants - 3 arrières) et de 1,5 train de pneus pluie (3 avants - 3 arrières) en gestion libre, conforme à la spécificité de chacune des catégories.

3.2.2.2 Les pneus, slick, vendus sur place, seront marqués à l'arrivée des essais chronométrés.
Les pneus pluie, en gestion libre, seront marqués à l'arrivée des essais chronométrés.

3.2.2.3 La nouvelle réglementation sur les pneumatiques est « **draconienne** ». Il n'est désormais plus possible, pour le circuit, de collecter les pneumatiques usagés à l'issue des meetings.

Il est donc **INTERDIT** de laisser vos pneus usagés sur le site. (Tout contrevenant encourt une amende en cas de non application de cette mesure)

Décret 2002 - 1563 du 24/12/2002 : Le manufacturier s'engage à collecter à ses frais les pneumatiques usagers des concurrents.

3.2.3. Equipements

3.2.3.1 Il est rappelé aux pilotes qu'il est strictement **interdit de détériorer le macadam** avec des pointes ou pieux lors de la mise en place de chapiteaux. Des plots sont à votre disposition dans le paddock central.

3.2.3.2 Chaque pilote devra fournir par avance son numéro de transpondeur. Une location sur place de transpondeur sera néanmoins possible moyennant la somme de **30 €**.

4.3. Numéros de course

4.3.1 L'organisateur attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

4.3.2 Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc ainsi que le drapeau de sa nationalité devront figurer à l'avant des carrosseries latérales. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 4 cm.

Article 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ***Pour les essais libres, les chronos comme pour la course, pilotes et karts devront être en pré-grille au plus tard 15 minutes avant l'heure du départ.***

7.2. Essais

Les essais libres se dérouleront le samedi de 8 h à 11h00

Les essais officiels auront lieu suivant les horaires définis.

Des essais privés sont possibles le vendredi après midi moyennant une participation de 30€.

7.3. Briefing

Il aura lieu le vendredi à 17h45 pour les catégories Superkart Division 1 & 2 et à 11h15 le samedi pour les catégories KZ125, KZ125 Gentleman.

La présence de tous les pilotes est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs. L'horaire de ce briefing sera confirmé dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents.

7.4. Course

7.4.1.

Essais chronométrés

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront pour les catégories TTI Carbone, KZ125 et KZ125 Gentleman sur une séance de 10 minutes. Deux séances d'essais chronométrés de 15 minutes chacune seront organisées pour la catégorie Superkart Division 1 & 2.

7.4.2.

Manches qualificatives (sauf Superkart)

Les pilotes disputeront 3 manches qualificatives, sur 15 km par temps sec et sur 12 km par temps de pluie.

L'ordre de départ des manches qualificatives est établi par le résultat des chronos.

Les résultats additionnés obtenus par chaque pilote dans ces manches permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

7.4.3.

Phases finales (sauf Superkart)

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- une pré-finale de 25 km par temps sec et 20 km par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement à l'issue des manches qualificatives.

- une finale de 25 km par temps sec et 20 km par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale constituera le classement de l'épreuve. Le vainqueur, le second et le troisième se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

7.4.4

spécificités Superkart Division 1 et 2

Deux courses seront disputées sur un nombre de tours entiers :

- 1 course 1 de 50 Km par temps sec et de 40 Km par temps de pluie
- 1 course 2 de 50 Km par temps sec et de 40 Km par temps de pluie

7.4.5.

Course par temps de pluie

Le choix des pneumatiques est laissé à l'appréciation des pilotes, la direction de course se réservant le droit de recourir au drapeau noir si elle juge un pilote mal équipé en pneumatiques, trop lent et dangereux pour les autres concurrents.

Article 8. CLASSEMENTS

8.1 Classement final

Pour les catégories KZ125, KZ125 Gentleman, le classement final de l'épreuve sera établi par l'ordre d'arrivée de la finale. Pour la catégorie Superkart Division 1 & Division 2, un classement sera établi après chacune des deux courses.

Article 9. PRIX

9.1. Remise des prix

Une remise de prix aura lieu à l'issue de l'arrivée de chaque finale.